

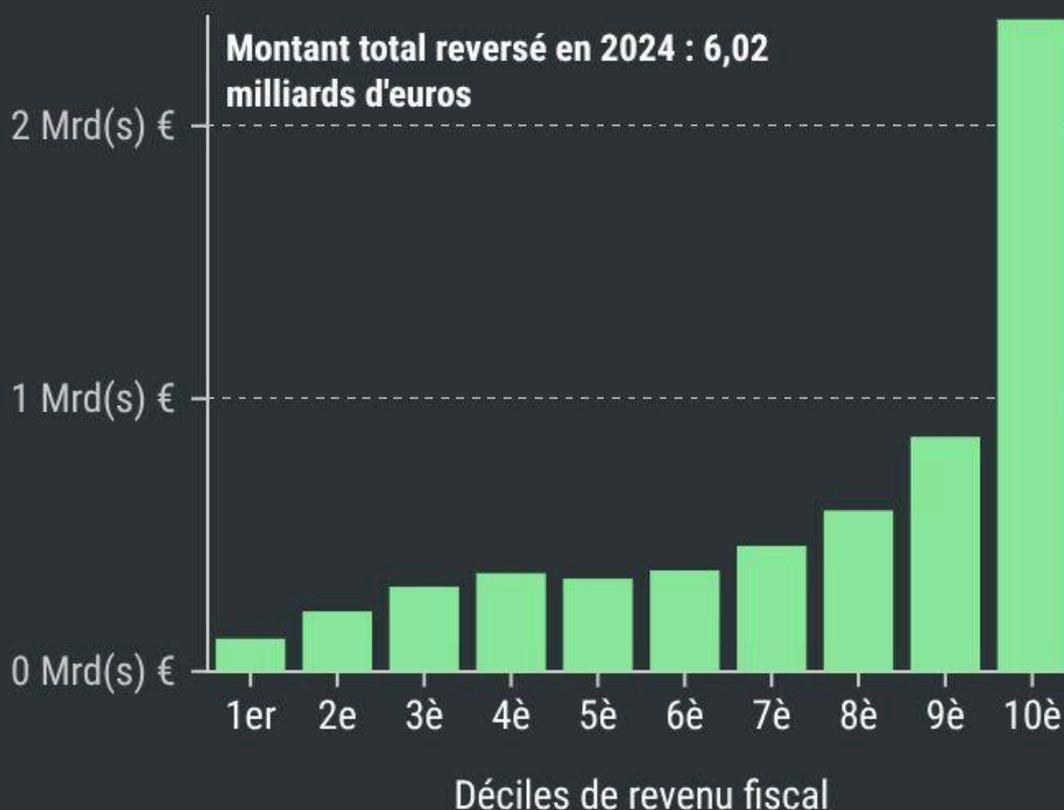
Quand l'État finance les services de luxe des riches : l'hypocrisie du crédit d'impôt services à la personne

Un article d'Alternatives Économiques qui nous éclaire sur un système fiscal français qui, sous des dehors philanthropiques, illustre parfaitement l'art consommé de nos élites à transformer les bonnes intentions en machines à cash pour les nantis.

Le jackpot fiscal des jardins de Neuilly

Le crédit d'impôt services à la personne (Cisap) bénéficie largement aux très aisés

Répartition du montant 2024 du crédit d'impôt salarié à domicile par décile de revenu fiscal de référence par part, en milliards d'euros



Source : DGFIP - Ministère de l'Économie



Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec une brutalité qui ferait rougir un banquier suisse : **40% du crédit d'impôt services à la personne (CISAP) bénéficient aux 10% des foyers les plus fortunés. Pendant que 75% des Français ont un taux de recours inférieur à 10%, nos 3% les plus aisés caracolent à plus de 50% d'utilisation.**

Traduisons en euros sonnants et trébuchants :

Sur les **6,7 milliards** que coûte ce dispositif en 2024, **2 milliards d'euros sont offerts aux 20% les plus riches uniquement pour leurs travaux ménagers et d'entretien.**

Pour le jardinage ? **600 millions sur 800 millions vont directement dans les poches de ces mêmes privilégiés.** [Alternatives Économiques](#)

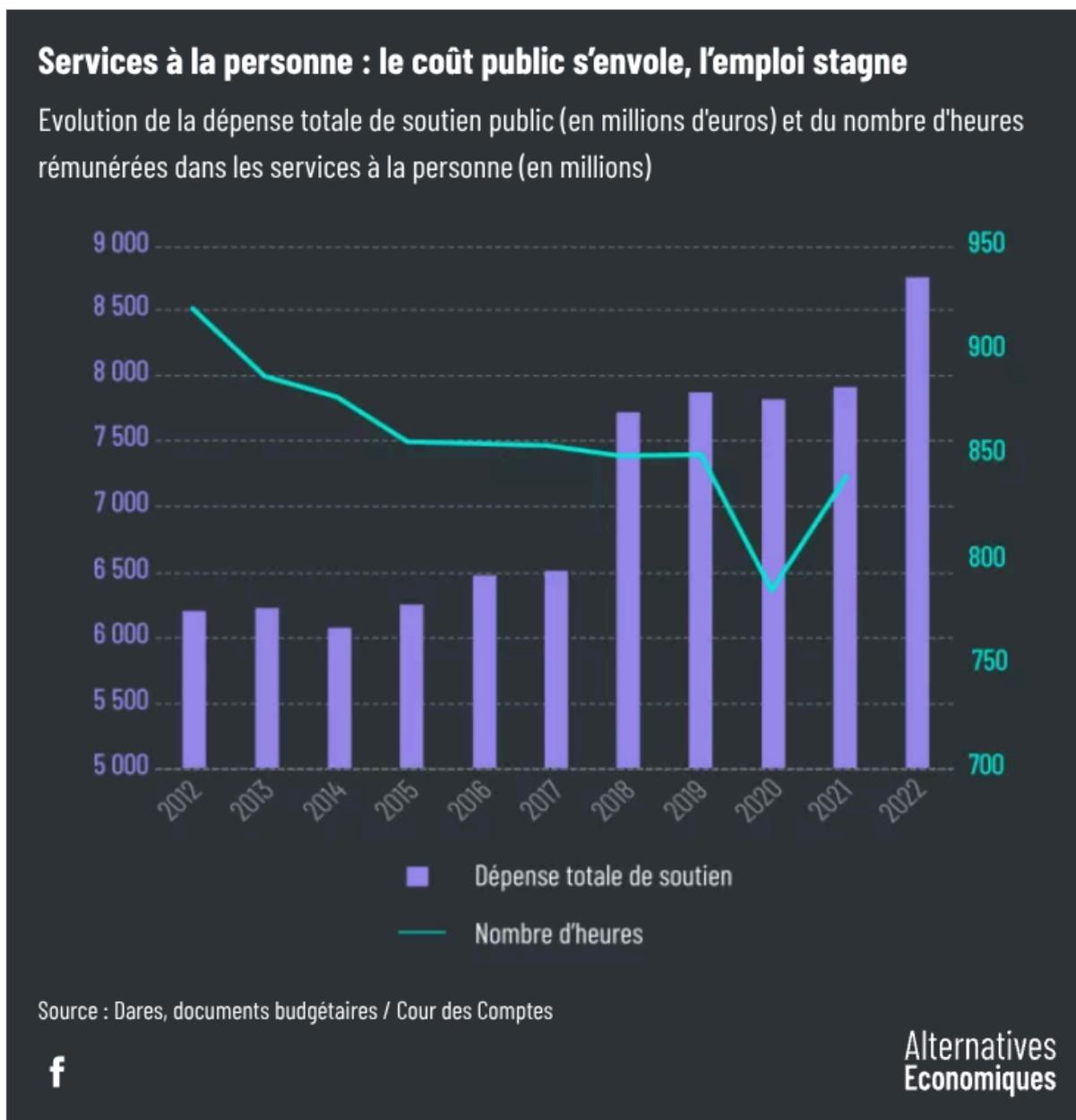
De l'aide sociale au service de confort : l'art de la perversion sémantique

Créé en 1991 par les lois Aubry dans un noble élan de lutte contre le travail au noir, ce dispositif s'est mué **en véritable distributeur automatique de niches fiscales.**

Initialement pensé pour soutenir l'emploi à domicile des familles modestes, il s'est progressivement transformé en **subvention déguisée aux loisirs des châtelains.**

L'élargissement du périmètre à 26 activités différentes - du simple ménage au jardinage sophistiqué - témoigne **d'une dérive institutionnelle où l'exception devient la règle.** L'État français, dans sa magnificence, ne se contente plus d'encourager : **il subventionne à hauteur de 50% les plaisirs domestiques de ceux qui ont déjà les moyens de se les offrir.**

L'inefficacité couronnée : 9 milliards pour 70 000 emplois



La Cour des Comptes, dans son langage feutré habituel, qualifie les résultats d'« insignifiants ». Traduction : **70 000 emplois créés depuis 2005 pour un coût frôlant les 9 milliards d'euros en 2022. Soit environ 128 000 euros par emploi créé ! Un ratio qui ferait pâlir d'envie les start-up les plus dépensières de la Silicon Valley.**

Ces emplois, parlons-en :

- temps très partiels (39% d'un temps plein),
- salaires de misère,
- horaires éclatés,
- précarité généralisée et
- féminisation excessive.

Pendant que l'État arrose généreusement les comptes en banque des employeurs fortunés, les salariés du secteur survivent dans des conditions dignes du XIXe siècle.

Christine Pirès-Beaune : une voix dans le désert néolibéral

Heureusement, quelques députés gardent encore un peu de bon sens. **Christine Pirès-Beaune (PS)** a proposé un amendement au projet de loi de finances 2025 pour ramener le crédit d'impôt à 40% pour tous les services autres que la garde d'enfants et l'aide aux personnes dépendantes. Économie potentielle : 770 millions d'euros ! [Assemblée Nationale](#)

Mais voilà, toucher aux privilèges des classes supérieures en France relève du parcours du combattant. Dès qu'Amélie de Montchalin s'est montrée ouverte à une réflexion sur le périmètre du CISAP, **Matignon a immédiatement appelé à « temporiser »**. Le lobbying du secteur, intensive et organisé, veille au grain.

Pour une révolution copernicienne du système

La solution existe et elle est d'une simplicité biblique : **distinguer les vrais besoins sociaux (dépendance, garde d'enfants) des services de confort (jardinage, ménage, bricolage).**

Comme le souligne justement Nathalie Morel, politiste à Sciences Po Paris : « Il vaut mieux distinguer ce qui relève des besoins sociaux de ce qui relève du confort, **car ce sont des services qui fonctionnent selon des logiques tout à fait différentes.** »

Réduire les aides publiques aux seconds permettrait de dégager des moyens pour mieux financer les premiers, auxquels de nombreux ménages n'ont toujours pas accès pendant que les ménages aisés cumulent allègrement les services des deux catégories.

L'hypocrisie à la française

Finalement, ce système illustre parfaitement **l'art français de la redistribution à l'envers : faire payer par l'impôt de tous les services domestiques de quelques-uns.**

Pendant que les politiques pleurnichent sur les déficits publics et sermonnent les « assistés », ils maintiennent en catimini la plus grande niche fiscale de confort au profit des classes aisées.

Comme le note avec justesse la Cour des Comptes : « **L'État ne se contente pas d'annuler l'avantage pécuniaire du travail informel : il subventionne le respect de la loi.** »

Autrement dit, nous payons collectivement pour que les riches déclarent leurs femmes de ménage !

La France, ce pays où l'on criminalise la pauvreté et où l'on subventionne la richesse. Où l'on multiplie les contrôles sur les allocations familiales et où l'on arrose sans compter les tondeuses à gazon des beaux quartiers.

Il est temps de remettre les pendules à l'heure et de rappeler que la solidarité nationale a d'autres priorités que d'entretenir les jardins à la française des héritiers de la fortune.

Sources :

[Alternatives Économiques - Les services à la personne sont d'abord des services aux plus riches](#)

[Assemblée Nationale - Amendements Christine Pirès-Beaune](#)